

La Constitution

Une voix: Pourquoi ne tiennent-ils pas une réunion à Québec?

M. Reid: Cela serait parfait je crois.

Une voix: Et à Roberval.

M. Reid: A Roberval, peut-être, mais l'idée de Québec m'intéresse. Pour revenir au sujet, il nous faudra d'autres rencontres et discussions pour essayer de travailler les propositions jusqu'à ce qu'elles fassent l'unanimité. Je veux signaler à la Chambre que ce ne sera pas chose facile parce que des gouvernements provinciaux reprochent aux propositions qui ont été avancées de ne pas aller assez loin ou d'aller trop loin.

Je signalerais aux députés que le gouvernement fédéral était d'accord avec la majorité des provinces sur presque tous les points et s'il a déjà été considéré trop rigide sur la question des changements constitutionnels, il donne maintenant l'impression d'être plus ouvert et beaucoup plus sensible au besoin de modifier la constitution.

Le député de Roberval (M. Gauthier) a mentionné comme tel le rapport Pepin-Robarts. Je prends les commentaires qu'il a faits à ce sujet au sérieux. J'ai profité de l'heure du lunch pour revoir les propositions qu'avait faites la Commission Pepin-Robarts et les comparer à celles que les premiers ministres ont étudiées à leur conférence. Je puis dire aux députés que, s'ils examinent les délibérations et les textes, ils verront que, dans bien des cas, les négociations qui avaient eu lieu entre les gouvernements avant la publication du rapport Pepin-Robarts allaient dans le sens de ce qu'a proposé cette commission.

Dans le cas de la Cour suprême, par exemple, nous en étions déjà arrivés à la conclusion que la proposition avancée par le gouvernement fédéral dans le bill C-60 ne convenait pas, non plus par conséquent, que celle de la Commission Pepin-Robarts. Nos vues ne concordent donc pas là-dessus. Mais il y a un certain nombre d'autres propositions, comme celle sur les ressources naturelles, où nous sommes allés beaucoup plus loin que le transfert des pouvoirs du gouvernement fédéral aux provinces préconisée par la Commission Pepin-Robarts. Je pense que, si on examinait toutes ces propositions, monsieur l'Orateur, et si on les pesait, on découvrirait probablement que nos vues concordent avec celles de la Commission.

Je tiens à bien préciser aux députés que ces mesures ont été prises avant la publication du rapport Pepin-Robarts. En outre, pour ce qui est de la portée générale du rapport Pepin-Robarts, je pense que si les Canadiens pouvaient accepter l'analyse et le diagnostic contenus dans le rapport, et je précise que je ne parle pas des recommandations, mais bien de l'analyse et du diagnostic, comme point de départ pour les discussions concernant l'unité nationale et les changements constitutionnels, cela permettrait pour la première fois dans l'histoire du Canada aux onze gouvernements et à tous les Canadiens d'un océan à l'autre d'entamer les discussions en partant d'un point commun.

[M. Reid.]

Des voix: Bravo!

M. Reid: Je participe à ces discussions depuis trois mois et il me semble que cette méthode serait sensiblement meilleure que celle que les Canadiens ont adoptée jusqu'ici pour étudier ce problème très délicat.

La deuxième chose que je voudrais dire à propos du rapport Pepin-Robarts, c'est que pour ma part, j'accepterais dans l'ensemble les recommandations formulées dans le rapport. D'après ce que j'ai compris de ces recommandations, la Commission propose de transférer certains pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et de transférer par ailleurs d'autres pouvoirs des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral dans certains domaines. Il me semble que la Commission voudrait établir un nouvel équilibre au sein de la Confédération. Si l'on considère les recommandations dans cette optique...

Une voix: Que pensez-vous du statut particulier?

M. Reid: J'en parlerai dans un instant. Je disais donc que si nous considérons le transfert des pouvoirs dans cette optique, je serais d'accord pour accepter les recommandations du rapport Pepin-Robarts si, toutefois, les gouvernements provinciaux sont prêts à le faire. Je trouve le concept du transfert idéal et je serais prêt à accepter d'emblée les recommandations du rapport parce que je crois que, dans l'ensemble, les provinces seraient plus fortes dans les secteurs où elles veulent l'être et le gouvernement fédéral serait plus fort dans les domaines où il devrait être plus fort à mon avis.

Je voudrais maintenant parler du statut particulier dans le cadre des recommandations de la Commission Pepin-Robarts. Nulle part dans ces recommandations je ne vois qu'il soit question d'un statut particulier pour le Québec ou pour toute autre province. Ce que la Commission affirme c'est qu'un gouvernement est libre d'exercer ses pouvoirs constitutionnels et le fait de s'en abstenir ne constitue pas une raison pour qu'un autre gouvernement empiète sur sa juridiction ou exerce ces pouvoirs. En somme, les gouvernements sont parfaitement en mesure et libres d'accepter ou de rejeter les pouvoirs que la constitution leur attribue. Par exemple, voyons ce qui se passe dans les secteurs de compétence provinciale, dont l'éducation et le bien-être. On constate que chaque province a sa propre idée sur la façon dont elle peut exercer ces compétences et cela ne pose aucun problème.

Il n'est pas juste de dire que la Commission Pepin-Robarts préconise un statut particulier. Ce n'est pas ce que je pense en tout cas. Mais les commissaires affirment que certains champs de compétence devraient être rendus aux provinces, les affaires culturelles en particulier, et les provinces ont parfaitement le droit d'exercer cette compétence, de ne pas l'exercer ou de la transmettre à un autre organisme. Je pense que cela est fidèle à la constitution canadienne d'aujourd'hui.